

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2018

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES - (N° 778)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL147

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

« La deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 312-16 du code de l'éducation est complété par les mots : « et à la déconstruction des stéréotypes de genre ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'esprit des amendements précédents, il est nécessaire que soit prise en considération la construction culturelle des rapports femmes - hommes ainsi que son incidence sur les rapports inégalitaires entre les deux sexes.

Par ailleurs, les violences à l'égard des homosexuel·le·s et transsexuel·le·s sont nombreuses à l'adolescence et à l'âge adulte. Elles créent pour ces personnes un sentiment d'insécurité grandissant dans l'espace public et font de nombreuses victimes. Il faut lutter contre l'intolérance, et ce notamment en passant par la déconstruction des stéréotypes de genre, qui supposent que la sexualité est binaire et hétéronormée.